



*Faculté des Sciences  
Juridiques et Politiques*

*Faculty of Law and  
Political Science*

## DROIT DES BREVETS ET SANTE PUBLIQUE DANS L'ESPACE OAPI

Thèse de Doctorat / Ph. D. en Droit

Présentée et soutenue publiquement, le .....

par :

**Patrick Juvet LOWE GNINTEDEM**

Sous la direction de :

**Pr Yvette Rachel KALIEU ELONGO**

Agrégée des Facultés de Droit

**JURY :**

- Président : **Pr Adolphe MINKOA SHE**, Université de Yaoundé II-SOA
- Rapporteurs : **Pr DASHACO John TAMBUTOH**, Université de Yaoundé II-SOA  
**Pr Joseph FOMETEU**, Université de Ngaoundéré
- Membres : **Pr François ANOUKAHA**, Université de Dschang  
**Pr Yvette Rachel KALIEU ELONGO**, Université de Dschang

## RESUMÉ

Les problèmes de santé publique continuent de plomber les perspectives de développement des pays membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Pour les résoudre, il faut tenir compte de l'impact du système des brevets sur l'accès aux soins de santé des populations, dans un contexte international marqué par le renforcement des droits de propriété intellectuelle depuis l'adoption de l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) en 1994 et la révision de l'Accord de Bangui de l'OAPI en 1999. En réalité, la question de l'efficacité du système des brevets dans la protection de la santé publique est loin d'être close.

Pour l'apprécier, la présente étude pose en postulat la primauté de l'intérêt de la santé publique sur les droits privatifs des inventeurs. Ainsi, les règles du système des brevets applicables dans l'espace OAPI intègrent d'abord les considérations de santé publique soit en admettant à la brevetabilité les inventions de santé, soit en prévoyant des restrictions aux droits privatifs des inventeurs dans l'intérêt de la santé publique. Or, cette intégration reste lacunaire. Le système des brevets présente des signes d'inadaptation, pour des raisons intrinsèques, mais aussi au regard du faible niveau de développement et des spécificités du système de santé dans les pays membres de l'OAPI, avec la forte présence de la médecine traditionnelle. Il apparaît donc nécessaire d'étendre, de manière générale et spéciale, la protection de la santé publique au-delà du système actuel des brevets. À travers une analyse économique du système des brevets appliquée à la santé publique, l'étude replace en définitive l'Etat au centre de la problématique de l'efficacité des normes juridiques.